Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260904-128_09_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4 septembre 2026

Convocation du 28 août 2026

Le quatre septembre deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Tifenn BESSON, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Alain TREPARD VIOLON donne procuration à Olivier BOISSIERE, Sophie GUENO donne procuration à Tifenn BESSON,
- **Absente :** Rosa DE FARIA
- **Secrétaire de Séance** : Géraldine LE LAY

128. FINANCES : ACQUISITION D'UN NOUVEAU BROYEUR ET CESSION DE L'ANCIEN - SORTIE DE L'INVENTAIRE

Présentation : Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau broyeur, la société MAZE a proposé dans son offre la reprise de l'ancien de marque NOREMAT pour un montant de 1 000 euros. Il convient d'autoriser la vente de ce bien pour un montant de 1 000€ et de procéder aux écritures de cessions.

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise, à l'unanimité :
- La vente du broyeur NOREMAT, au montant de 1 000€, à la société MAZE
- Mr le Maire à émettre les écritures de cession
- Mr le Maire à signer tous les actes à intervenir en application à la présente délibération

Le 4 septembre 2026

La Secrétaire,

Géraldine LE LAY

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier BOISSIERE